



Procès-verbal No 1 Séance du 30 août 2021

Présidence : Madame Emmylou Maillard

Madame la Présidente ouvre cette première séance de la législature 2021/2026 à 20h17. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Madame et Monsieur les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public dont la présence la réjouit.

En préambule, **Mme la Présidente** tient à féliciter M. Fabien Ecuyer pour la naissance de sa fille. Elle lui remet un petit cadeau à cette occasion.

Mme la Présidente dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- a) Le 19 juin à l'Assemblée générale de l'Aravoh
- b) Aux festivités du 1^{er} août
- c) Le 27 août dernier à la passation des pouvoirs au Caveau communal

Premier objet

Appel

Excusés : Madame Catherine **Künzler**
Messieurs Stéphane **Freiss**, Patrice **Künzler**, Robert **Simonet**,
Benjamin **Stramke** et Christophe **Vallotton**

L'appel fait constater la présence de 44 conseillers, les personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme Maillard** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente informe le Conseil qu'il y a un point supplémentaire à l'ordre du jour ; il s'agit du point No 7 :

- Rappel des membres des commissions permanentes et désignation des délégués du Conseil communal.

Elle soumet donc au vote l'ordre du jour modifié suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 26 du 14 juin 2021
4. Assermentation de deux conseillers
5. Message de Mme la Présidente
6. Correspondance
7. Rappel des membres des commissions permanentes et désignation des délégués du Conseil communal
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 04/21 relatif au plan d'affectation « Les Grottes » ainsi qu'à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société « Grottes de Vallorbe SA »
9. Préavis municipaux et nomination des commissions
10. Communications de la Municipalité
11. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
12. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 26 du 14 juin 20201

Le procès-verbal No 26 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Assermentation de deux conseillers

M. B. **Stramke**, étant absent ce soir, **Mme la Présidente** invite ensuite M. **Jérémy Kolly**, à bien vouloir s'avancer vers le bureau et demande à l'assemblée de se lever.

Elle lui lit ensuite la promesse légale :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribuera ou pourra vous attribuer »

Après cette lecture, **Monsieur Kolly** répond en levant la main droite « **Je le promets** »

Cinquième objet
Message de Mme la Présidente

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs,

En préambule, permettez-moi de vous dire que je suis absolument nulle pour retenir les noms. Vous aurez beau m'avoir parlé 50 fois, il se peut que j'aie un blanc au moment de vous donner la parole. Ne prenez donc pas mal si lors des premières séances il m'arrive de ne pas remettre le nom sur la tête de la personne souhaitant s'exprimer.

Ceci étant dit, je me permets de vous confier certaines choses me concernant...

Je suis arrivée à Vallorbe en 2011, un peu contre mon gré. Cela faisait 8 ans que mon père habitait ici et quand je venais le voir le week-end, j'aimais l'endroit sans l'aimer. Je le trouvais un peu triste, était-ce peut-être parce que je n'y connaissais personne ?

Avec le recul, je peux confirmer la légende, Vallorbe il faut y vivre pour savoir l'apprécier.

Avec le temps, je suis tombée amoureuse de notre commune. La beauté des bâtiments historiques, les petits commerces qui donnent une âme chaleureuse au village, cette place du pont qui met les frissons lorsque cette dernière est ornée de drapeaux. Sans parler des forêts, de la proximité avec la nature et de l'histoire absolument fascinante de notre havre de paix.

Depuis que je suis majeure, j'ai tenté plusieurs fois de quitter Vallorbe pour démarrer une nouvelle vie, mais je n'ai jamais réussi, c'est un peu comme si j'y étais en quelques sortes liée. J'y ai vécu tellement de choses. Des moments de joies, de peines, j'y ai rencontré des gens incroyables. J'y ai fait mes trois dernières années d'école qui ont définitivement marqué ma vie et qui m'ont permis d'en être où j'en suis aujourd'hui. J'aime ce village et je me sentirais perdue en vivant ailleurs.

Cela fait bientôt deux ans que je travaille pour la sécurité des CFF, étant très souvent à Genève, par moments les déplacements me démoralisent, mais, je suis si heureuse de rentrer le soir, de couper du travail et de ne pas voir les gens que je côtoie tous les jours dans ma commune de domicile. Quand je rentre, je sais que je suis à la maison et pas au travail.

Et quoi de mieux pour une employée des CFF que de vivre dans une commune qui a marqué l'histoire des chemins de fer ? Chez CFF tout le monde, même les suisses allemands connaissent notre commune grâce à son histoire ferroviaire hors norme.

Ces anecdotes me concernant sont là pour vous exprimer ma fierté de défendre notre village. Si les bâtiments sont aussi beaux et entretenus, si la place du Pont a ce charme déconcertant, c'est en partie grâce à sa politique communale. C'est grâce à votre travail, à notre travail, c'est grâce à la collaboration entre l'exécutif et le législatif qui rend les travaux, les modifications et améliorations possibles.

C'est aussi grâce à ses habitants qui contribuent activement à la prospérité de notre village. Cette symbiose entre les gens fait la force de la cité du fer.

Alors en cette première séance de législature, j'aimerais que nous soyons toutes et tous fiers de notre commune, de notre travail et que nous partions dans ce nouveau mandat avec détermination et conviction et ce, peu importe les défis que nous serons amenés à surmonter.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne séance ainsi qu'une belle législature ».

Sixième objet
Correspondance

- **Copie d'un mail adressé à la Municipalité par M. Thierry Goël au sujet du ramassage des déchets**

« Je me suis inscrit sur le site ci-dessous en tant qu'individu et j'invite le conseil communal à s'inscrire en tant que groupe si cela n'est pas encore fait. Je me joindrais à ce qui se fait dans la commune. En parlez lors du prochain conseil avant l'événement ?

<https://www.igsu.ch/fr/clean-up-day/inscription/>

A noter que j'ai encore vu une multitude de canettes, bouteilles PET, etc.... au barrage de la Jougnenaz... Pêcheurs irrespectueux ou déchets amenés par la rivière ? Le doute subsiste...

Avec mes cordiales salutations.

Thierry Goël »

Septième objet

Rappel des membres des commissions permanentes et désignation des délégués du Conseil

Mme la Présidente énumère les membres de chaque commission permanente, nommés lors de l'Assermentation. Elle invite ensuite les chefs de groupe à désigner le délégué du Conseil communal au Conseil d'administration de Sports et loisirs de Vallorbe SA

M. Y. **Jaillet** propose la candidature de M. Jacques-André Chezeaux, déjà délégué lors de la précédente législature. Ce dernier souhaite continuer son mandat, compte tenu des travaux importants qui doivent encore être entrepris.

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 04/21 relatif au plan d'affectation « Les Grottes » ainsi qu'à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société « Grottes de Vallorbe SA

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport :

M. R. **Gfeller** propose la modification du point 5 des conclusions, sous forme d'amendement, à savoir :

5. d'exiger de la Municipalité qu'un passage pour le public, jusqu'à la résurgence, soit maintenu en permanence, cas échéant, en incluant cette exigence dans la Convention citée sous point 4.

Mme la Présidente demande si cet amendement est appuyé. Il l'est par au moins 5 membres, elle ouvre donc la discussion à son sujet et sur le rapport :

M. J. **Jeanmonod** demande des explications à la Municipalité au sujet de la modification du point 5 des conclusions du rapport.

M. S. **Costantini**, Syndic, explique que La Municipalité a souhaité que le point 5 des conclusions du rapport de la Commission soit modifié de telle manière à ce qu'une nouvelle enquête publique ne soit pas rendue nécessaire à cause de l'inscription d'une servitude publique. La nouvelle formulation proposée du point 5 des conclusions permet donc d'atteindre le but recherché par la Commission sans alourdir la procédure

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente**, soumet ce rapport modifié au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 04/21
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. de lever l'opposition formulée par Mme Roseline Mettraux-Francfort à l'encontre du plan d'affectation « Les Grottes » (plan et règlement) valant permis de construire selon l'art. 28 LATC et l'art. 26 RLAT et la demande de défrichement selon les art. 4 à 9 de la Loi sur les forêts (LFo) et la délimitation de lisières forestières selon l'art. 13 LFo, soumis à l'enquête publique du 16 janvier au 14 février 2021 et d'adopter le projet de réponse figurant en annexe à ce préavis.
2. d'adopter le plan d'affectation valant permis de construire « Les Grottes » (plan et règlement) valant permis de construire selon l'art. 28 LATC et l'art. 26 RLAT et la demande de défrichement selon les art. 4 à 9 de la Loi sur les forêts (LFo) et la délimitation de lisières forestières selon l'art. 13 LFo, soumis à l'enquête publique du 16 janvier au 14 février 2021
3. d'autoriser la Municipalité à créer et signer un droit distinct et permanent de superficie d'une surface de 1'100 m² sur la parcelle no 1361 de la Commune de Vallorbe en faveur de la société « Grottes de Vallorbe SA » pour une durée de 60 ans ;
4. d'exiger de la Municipalité qu'une nouvelle convention d'exploitation du site par la société « Grottes de Vallorbe SA » soit signée avant l'octroi du DDP, convention qui reprendra les demandes formulées dans le présent rapport et ne pourra pas être modifiée sans consultation préalable et aval du Conseil communal ;
5. d'exiger de la Municipalité, qu'un passage pour le public, jusqu'à la résurgence, soit maintenu en permanence, cas échéant en incluant cette exigence dans la Convention citée sous point 4.

Neuvième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

M. le Syndic présente les préavis remis ce soir :

Les préavis n° 05/21 (demande d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026), n° 06/21 (octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2021 – 2026) et n° 07/21 (demande d'une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget) concernent les requêtes habituelles faites par la Municipalité à chaque début de législature.

Le préavis n° 08/21 concerne l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026. La Municipalité propose au Conseil communal de ne pas modifier les taux d'imposition actuellement en vigueur.

Le préavis n° 09/21 concerne une demande de cautionnement de 1'500'000 francs en faveur de la Fondation des Fontaines.

Le préavis n° 10/21 concerne la reprise des biens de l'Association Tourisme Social Vallorbe (ATSV) et la poursuite de l'exploitation de l'Auberge pour Tous par la Commune.

05/21 Préavis municipal relatif à une demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Carole **Perrin**

Messieurs Dimitri **Baumgartner**, Gérald **Bonzon**, Fabien **Ecuyer** et Yann **Jaillet** – convocateur.

06/21 Préavis municipal concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026

Ce préavis est transmis à la Commission permanente des finances pour étude et rapport.

07/21 Préavis municipal relatif à une demande d'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Carole **Perrin**

Messieurs Dimitri **Baumgartner**, Gérald **Bonzon**, Fabien **Ecuyer**, Yann **Jaillet** – convocateur.

08/21 Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026

Ce préavis est transmis à la Commission permanente des finances pour étude et rapport.

09/21 Préavis municipal relatif au cautionnement d'un montant de 1'500'000 francs en faveur de la Fondation des Fontaines

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Catherine **Huguenin** et Irène **Huber**

Messieurs Léonard **Oberson**, Luc **Neuschwander**, Christophe **Hinvi**, Farouk **Krasniqi** et Jérémy **Kolly** – convocateur

10/21 Préavis municipal relatif à la reprise des biens de l'Association Tourisme Social Vallorbe (ATSV) et la poursuite de l'exploitation de l'Auberge pour Tous par la Commune

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Sarah **Clot** - Convocatrice

Messieurs Didier **Stramke**, Serge **Teuscher**, Yann **Nyffenegger**, Alexandre **Séchaud**, Dominique **Villa** et Stéphane **Freiss**.

Dixième objet

Communications de la Municipalité

M. L. **Fiorito**, Municipal, communique :

Opération COVID-19 (point de situation)

L'ORPC Jura Nord Vaudois a été engagée depuis la fin de l'année passée pour la mise en place des mesures sanitaires demandées par le canton. Celle-ci a opéré notamment pour la vaccination dans les EMS, dans les prisons, dans des centres mobiles installés dans 12 communes et au centre de vaccination à Beaulieu. Depuis le 10 mai, date à laquelle a débuté la vaccination itinérante sur les 12 communes, 30 astreints ont été fournis quotidiennement et ceci jusqu'à la fin du mois d'août.

Ramassage des ordures ménagères

Dès la semaine prochaine, le ramassage des ordures ménagères aura lieu les mardis et vendredis au lieu des lundis et jeudis. D'autre part, les sacs à ordures ménagères doivent impérativement être déposés dans les containers prévus à cet effet et non sur les trottoirs ; seuls les sacs officiels sont autorisés (amende pouvant aller jusqu'à CHF 500.- pour tout contrevenant selon l'article 18 du règlement sur la gestion des déchets). Le ramassage des encombrants pour les personnes non motorisées est également déplacé au dernier mardi de chaque mois. Il est nécessaire de s'inscrire au préalable auprès du service de voirie (021 843 17 24) Vous l'aurez certainement déjà remarqué, une nouvelle place a été aménagée et deux nouveaux containers sont à disposition de la population à la Grand-Rue dans la ruelle entre la quincaillerie et le restaurant.

Colombarium

Les travaux pour la construction du Colombarium au cimetière touchent à sa fin. Il reste quelques finitions à faire, la mise en place du « jardin des souvenirs » et le petit portail à installer. Les nouvelles cases pourront être exploitées dès la semaine prochaine.

Rue du Mont d'Or

Pour répondre à M. Künzler concernant sa demande de poser un miroir à la Rue du Mont D'Or. Le service de la sécurité municipale s'est rendu sur place et le carrefour a été modifié avec la mise en place d'un céder le passage. Cette solution est plus adaptée et plus sécuritaire. Le marquage au sol aura lieu cette semaine.

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, communique :

Festival des forgerons

J'ai le plaisir de vous annoncer ou vous rappeler le festival des forgerons qui aura lieu du 18-20 septembre au musée du fer sur la place de l'Ile. Un beau programme à l'affiche qui saura satisfaire les plus exigeants. J'ai déposé à votre attention quelques programmes à l'entrée.

Piscine

Je vous rappelle également qu'il reste 2 semaines pour profiter de la piscine qui fermera ses portes après la très attendue coloration de l'eau le 12 septembre.

Patinoire

L'ouverture de la patinoire aura lieu le mardi 21 septembre.

M. L.-O. **Stramke**, Municipal, communique au sujet de l'AscoVaBaNo :

À la suite du départ à la retraite annoncé, au sein du Secrétariat des écoles de Vallorbe, une Convention, concernant certaines tâches communales, a pris fin entre le Canton et l'AscoVabano. Ces tâches doivent donc désormais être reprises par les Communes, au travers de l'association scolaire et cela concernent :

- Les transports scolaires
- Les devoirs surveillés
- Le sport facultatif
- Les restaurants scolaires

Pour la partie transports, la collaboratrice du Secrétariat scolaire, bientôt retraitée, a accepté de poursuivre leur organisation, pour le compte de l'AscoVaBaNo. Pour le solde des tâches, un poste entièrement dédié à l'AscoVabaNo a été créé au sein de la Bourse communale.

De ce fait, un poste supplémentaire a été ouvert au sein de la Bourse communale, afin de compenser.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

Bas de la rue de Pontarlier – Giratoire – Rue de Pontarlier – Pont de Ville

Pour information, la circulation sera interrompue sur ces chaussées durant une nuit cette semaine afin de permettre la réalisation, en toute sécurité pour les ouvriers, du marquage au sol.

Zone industrielle du Day

Vous avez peut-être pu le lire dans la presse, suite aux travaux d'équipement de la zone industrielle du Day, la première des parcelles a trouvé preneur. C'est un centre de sports et de loisirs qui sera construit et engendrera la création de nouveaux emplois. La Municipalité reviendra devant le Conseil afin de finaliser la vente ou l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie concernant ce terrain.

Halle industrielle du Day

Un des locataires de la halle industrielle du Day va prochainement se développer et construire des nouveaux locaux sur du terrain communal à proximité des bâtiments actuels. Dans ce cas également, des nouveaux emplois seront créés, entre 20 et 25 en l'occurrence.

La Municipalité est naturellement très satisfaite que les travaux effectués par la Commune dans cette zone industrielle commencent à générer des nouvelles places de travail. Les démarches de promotion portent enfin des résultats concrets, merci au Conseil communal d'avoir validé l'année dernière les propositions de la Municipalité relatives aux investissements en faveur du développement économique de notre localité.

Onzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Douzième objet

Divers, questions et vœux

M. S. **Teuscher** interpelle la Municipalité :

1. Pourquoi interdire les feux sur les sommets lors du 1^{er} août.
2. Lors d'un passage au cimetière, il a pu constater que certaines allées sont véritablement encombrées et ne ressemblent plus à un lieu de recueillement.
3. La police municipale se tient régulièrement à la sortie devant les écoles à la rue Ruchonnet ; alors que sur le parking du Simplon et derrière le Collège, c'est bien souvent l'anarchie, il serait judicieux selon lui, d'aller également à ces endroits.

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à M. Teuscher au sujet des feux du 1^{er} août :

Effectivement, la Municipalité a décidé qu'il n'y aurait plus de feux du 1^{er} août sur les crêtes entourant la localité. Cette décision, mûrement réfléchi, a été prise dans un contexte qui aujourd'hui laisse de moins en moins de place à la compréhension et à la tolérance, sous-entendu que chaque fois qu'il y a un problème, la société, au sens large du terme, recherche un responsable ou devrais-je dire un coupable. Ces feux faisaient effectivement partie de notre patrimoine mais force est de constater que les mentalités ont évolué et que la Municipalité ne peut ni ne veut pas faire prendre de risques inconsidérés à la Commune. La décision de ne plus faire de feux au Crêt des Alouettes et à la Combe Barathoux est donc motivée par les deux raisons principales suivantes :

- d'une part, si un incendie venait à se développer d'une manière importante aux alentours de l'emplacement d'un feu, aucun moyen d'extinction ne permettrait aux personnes sur place de l'éteindre. Nous ne disposons d'aucun moyen efficace pour lutter contre le feu sur les crêtes et nous ne pouvons pas laisser des ressources du Service de défense incendie et secours sur le site, ce serait au détriment d'éventuelles autres interventions dans la localité. Je vous laisse imaginer les conséquences environnementales et financières d'un tel événement. Je me permets de rappeler également que les forêts ne peuvent pas être assurées auprès de l'Établissement cantonal d'assurances (ECA) et que l'entier des frais d'intervention ainsi que la responsabilité pénale incomberaient à la Commune et à la Municipalité. Ne sous-estimons pas non plus les risques encourus par les personnes qui essaieraient d'éteindre l'incendie ;
- d'autre part, si les tas de bois préparés pour le feu venaient à ne pas être allumés, à cause de la sécheresse par exemple, ils seraient rapidement colonisés par différentes petites bêtes et ils ne pourraient dès lors pas être allumés l'année suivante pour des raisons évidentes de protection de l'environnement. Il faudrait donc, dans pareille situation, démonter tous les amas de bois et les remettre en place l'année suivante pour les futurs feux. Ce surcroît de travail serait irraisonnable et très probablement effectué au détriment d'autres activités.

M. R. **Gfeller** demande que la Municipalité intervienne auprès des CFF afin que les handicapés ou les mamans avec des poussettes, puissent accéder au quai 1, par la rampe qui avait été construite, pour d'autres raisons à l'époque, et qui est maintenant bouclée.

M. D. **Rosetti** remercie Mme la Présidente du Conseil pour l'organisation de la fête du 1er août. Il dit que malgré le contexte sanitaire difficile, nous avons pu pleinement fêter notre pays ce soir-là.

Il remercie les organisateurs et les organisatrices du passeport vacances. Grâce à leur engagement, les enfants et adolescents de notre commune ont pu faire de nombreuses activités intéressantes et variées durant la dernière semaine des vacances scolaires d'été.

En conclusion, M. **Rosetti** demande à la Municipalité de mettre en ligne sur le site de la commune la disponibilité des cartes journalières pour les transports publics. Ce serait un gain de temps pour les usagers et les collaborateurs de l'administration communale.

Mme L.-Cl. **Magnenat** annonce :

J'ai le plaisir de vous inviter à l'anniversaire des 20 ans d'ARAVOH (Association auprès des Requérants d'Asile, Vallorbe, Œcuménique et Humanitaire) le samedi 9 octobre prochain dans quasi toutes les salles et espaces que nous offre ce cher Casino.

L'artiste plasticien François Burland, internationalement connu y présentera quelques œuvres créés avec de jeunes requérants qui, pour certains, ont passé par le Centre de Vallorbe, et accueillis parfois dans nos familles.

Gabi Fati, très jeune modiste, connu également à l'internationale, arrivé mineur à Vallorbe, présentera un défilé de mode dans l'après-midi

Un mini-festival de films et témoignages aura lieu dans différents endroits de ce lieu.

Un atelier de dessin sera réservé pour les enfants de Vallorbe et du Centre Fédéral d'Asile.

La Chapelle Vocale de Romainmôtier, en collaboration avec notre fête, interprétera le Requiem et le Cantique de Jean Racine de Gabriel Fauré à 17h00 au Temple de Vallorbe, ce même 9 octobre.

La publicité vous rappellera à temps cet événement. Bienvenue donc à toutes et tous. Merci.

M. J.-A. **Chezeaux** intervient au sujet de la bibliothèque communale et scolaire. Il interpelle la Municipalité car en effet, depuis quelques mois, il est constaté que la desserte de cette dernière, n'est pas toujours assurée selon les horaires affichés. D'autre part, une collaboratrice est partie et il y a actuellement une vacance qui l'interpelle, notamment sur la gestion des ressources humaines de la bibliothèque. Il dit que nous avons un outil magnifique à disposition, qui doit absolument rester à la page et rayonner auprès de notre population. Il remercie d'ores et déjà la Municipalité pour la suite qu'elle apportera à son intervention.

M. J. **Jeanmonod** déclare, que Mme la Présidente a parlé du Pont de l'Orbe, M. le Syndic, du nouveau rond-point, qui sont tous les deux magnifiques ; il demande alors que les escaliers devant Vo Energies soient désherbés, si possible avant la neige, car cela jure un peu devant ces beaux sites. D'autre part, on vote des budgets pour faire des trottoirs d'un mètre cinquante et pourtant ils sont nombreux dans la localité, à être encombrés par des herbes hautes ou de la végétation surtout privée. Il demande que la Municipalité intervienne auprès des propriétaires responsables afin que ces trottoirs soient libérés.

M. Y. **Jaillet** demande que le memento des votations et élections distribué en juin par le Bureau, soit remis à jour, car les élections cantonales du mois de mars n'y sont pas mentionnées. En tant que responsable de cette élection à la proportionnelle, il s'inquiète car ces élections nécessitent la présence de nombreuses personnes lors du dépouillement.

M. J. **Kolly** revient sur la remarque de M. Jeanmonod et dit qu'effectivement il y a quelque chose à dire. Il a lui-même pu constater à la rue de Lausanne, que les gazons autour des villas sont magnifiques et à peine plus loin, il y a des talus avec de la végétation, notamment des chardons qui s'envolent, se prolifèrent rapidement et vont dans les champs des agriculteurs, qui eux, sont amendés lors de la présence de telles végétations dans leurs champs.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour leur indulgence à son égard et pour la bonne tenue des débats. Elle clôt la séance à 21h16.

La Présidente :
Emmylou Maillard

La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 1^{er} novembre 2021 à 20 h 15